

**20240312-30**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE** et le **mercredi 03 avril à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 mars 2024**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de présents	44	
Nombre de pouvoirs	13	Date de publication : 08 avril 2024
Suffrages exprimés	57	

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Guylaine DUTOYA donne pouvoir à M. Christian CARRERE,  
M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,  
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,  
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. Julien BAZUS,  
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,  
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON,  
Mme Corinne LAPORTE donne pouvoir à M. Alain BERGERAS,  
M. Hikmat CHAHINE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme Guylaine DUTOYA, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, M. Henri BEDAT, Mme Corinne LAPORTE, M. Hikmat CHAHINE.

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine RABA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ESPACES FRANCE SERVICES DU GRAND DAX ET LA MAISON DU LOGEMENT**

Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, et notamment sa compétence en matière de Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public,

**Considérant** que la Maison du Logement comme les Espaces France Services conviennent que la lutte contre l'exclusion et la précarité est une priorité commune

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : ADHÈRE** au partenariat proposé par la Maison du Logement permettant à un conseiller numérique des Espaces France Services d'animer un atelier par trimestre pour permettre aux usagers de réaliser des démarches administratives

**Article 2 : APPROUVE** les termes de la convention constitutive du partenariat jointe en annexe.

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, le 03 avril 2024**

  
Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax